

### Agenda

**SAMEDI 3 FÉVRIER DE 9H À 12H** - Permanence élus - Mairie

**LUNDIS 5 ET 19 FÉVRIER À 14H** - Rendez-vous de la couture - Médiathèque

**VENDREDI 9 FÉVRIER À 19H** - Concert des Cahotiers de Vilaine - Baranoux

**DIMANCHE 11 FÉVRIER DE 10H À 13H** - Rassemblement de véhicules anciens (VPR) - Parking des Qeniaos

**VENDREDI 16 FÉVRIER À 19H** - Rencontre-échange avec les Cahotiers de Vilaine autour de l'exposition - Médiathèque

**DIMANCHE 18 FÉVRIER À 16H30** - Baranoux - Concert VÔDEN - Musique de Scandinavie et des Balkans

**LUNDI 19 FÉVRIER DE 14H30 À 19H** - Collecte de sang - Espace Galatée de Guichen (sur RDV au 02 23 22 53 97)

**LUNDI 19 FÉVRIER À 19H** - Conseil municipal - Mairie

**SAMEDI 24 FÉVRIER DE 10H30 À 12H** - Atelier fabrication d'un petit bateau - Médiathèque (à partir de 6 ans)

**VENDREDI 23 FÉVRIER DE 13H45 À 15H30** - Carnaval des écoliers de Saint-Senoux - Déambulation dans le bourg

**SAMEDI 2 MARS DE 9H À 12H** - Permanence élue - Mairie

**DIMANCHE 3 MARS À 18H** - Baranoux - Spectacle Hic ! - Salle Glenmor

**SAMEDIS 9, 16 ET 23 MARS À 20H30**  
**- DIMANCHES 10, 17 ET 24 MARS À 15H - VENDREDIS 15 ET 22 MARS À 21H** - Théâtre avec Antre 2 Rire "Dites-le avec des fleurs" - Espace Glenmor

**JUSQU'AU 21 MARS** - Exposition sur les cahotiers - Médiathèque

## Composition des commissions municipales

Les commissions municipales ont été définies suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

### COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

*Membres : Guillaume Chauvel, Jean-Pierre Cormier, Anne-Marie Couëpel, Claire De Crisenoy (élue déléguée), Natacha Gendron, Delphine Hinry, Maryline Lair (présidente), Nicolas Texier, Eric Thézé*

En charge : du pilotage du budget, du suivi des dépenses et recettes, des achats responsables et des ressources humaines.

### COMMISSION URBANISME

*Membres : Christophe Boiteau, Jean-Pierre Cormier, Claire De Crisenoy, Géraldine Dubourg, David Dupont, Bernard Esnaud, Vincent Folatre, Héloïse Quinquet, Nicolas Texier (adjoint délégué), Eric Thézé (élu délégué)*

En charge : des Services Techniques, de la voirie, de la maintenance des bâtiments et espaces communaux et du PLU.

### COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

*Membres : Anne-Marie Couëpel (adjointe déléguée), Géraldine Dubourg, Soizic Duchet, Vincent Folatre, Christophe Thomas, Julianne Van Butsel (élue déléguée)*

En charge : de la vie scolaire à l'école publique, du périscolaire, du centre de loisirs (ALSH), de la Passerelle et l'Espace Jeunes, ainsi que de la restauration scolaire.

### COMMISSION VIE SOCIALE, CULTURELLE ET CITOYENNE

*Membres : Guillaume Chauvel, Anne-Marie Couëpel, Vincent Folatre, Natacha Gendron (élue déléguée), Maryline Lair, Brigitte Marot, Christophe Thomas (adjoint délégué), Julianne Van Butsel*

En charge : des associations, de la culture et du sport, de la participation citoyenne, de la médiathèque, du CCAS et des affaires sociales, de la communication et du développement local (services à la population, cadre de vie, tourisme).

### COMMISSION TRAVAUX, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

*Membres : Christophe Boiteau (élu délégué), David Dupont, Bernard Esnaud, Vincent Folatre, Delphine Hinry (adjointe déléguée), Brigitte Marot, Héloïse Quinquet*

En charge : des travaux importants, de la sobriété énergétique, de la transition écologique, de l'agriculture, des chemins de randonnée, de la sécurité et de la prévention des risques.

Chacune de ces commissions a officiellement et de facto madame la maire comme présidente. Les élus et adjointes délégués mentionnés ci-dessus assurent l'organisation et le bon fonctionnement de leur commission. Ce sont également les interlocuteurs privilégiés des agents. Ils n'ont pas plus de pouvoir décisionnel que les autres membres de leur commission. Ce sont avant tout des coordinateurs.



Maryline Lair



Delphine Hinry



Nicolas Texier



Christophe Thomas



Anne-Marie Couëpel



Christophe Boiteau



Soizic Duchet



Héloïse Quinquet



Eric Thézé



Claire De Crisenoy



Natacha Gendron



Julianne Van Butsel



Bernard Esnaud



Vincent Folatre



Guillaume Chauvel



Jean-Pierre Cormier



Géraldine Dubourg



Brigitte Marot

# Les Vieux Pistons Redonnais fêtent leurs 30 ans !

Fondés en 1994 par des passionnés de véhicules anciens du bassin redonnais, les VPR se réunissent chaque mois le deuxième dimanche (10h-13) sur le parking des Qeniaos ("enfants" en gallo), proche de l'étang.

Voilà 11 ans que les Vieux Pistons redonnais (VPR), à l'initiative de monsieur Collet de Bréhac, transforment la commune de Saint-Senoux en musée roulant. Quelques heures comme un retour dans le temps, sans nostalgie du



passé mais avec passion où propriétaires de voitures et motos anciennes rencontrent et échangent avec les curieux de passage et autres mordus de mécaniques du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les VPR accueillent en toute simplicité les véhicules antérieurs à l'an 2000. Forts de 80 membres issus de toute la Bretagne (et parfois au-delà) dont quatre Sennonais, ils rassemblent donc chaque mois à Saint-Senoux 15 à 30 mobylettes, motos et voitures d'époque. Visiteurs du dimanche matin, vous êtes les bienvenus pour partager un moment convivial en toute décontraction !

► Si vous souhaitez contacter le Club, vous pouvez solliciter Daniel au 06.15.24.97.33 ou écrire à Christian, le président, à cette adresse: [clm1920@gmail.com](mailto:clm1920@gmail.com)

# Deuxième trail du Pays des Fous

L'association sportive AVM (A Vos Marques) de l'école Notre Dame de Saint-Senoux, organise la deuxième édition du « Trail du Pays des Fous » !

Il a lieu le dimanche 17 mars 2024 au départ du terrain de foot. Les bénéfices seront reversés au profit de l'école Notre Dame. L'an dernier, grâce à vous tous, AVM a pu faire un don de 2500 euros, utilisé pour la réfection de la cour et l'achat de matériel sportif.

Vous pouvez participer au trail que vous soyez licenciés ou non, âge minimum suivant le parcours. Le trail traverse plusieurs lieux-dits de la commune (La Fiolais, la Trottnais, la Pronnais, Cambrée, Bruzon, le But) ainsi que le bourg. L'association compte sur tous les Sennonais pour leur réserver un bon accueil et les encourager lors de leur passage. Pour une question de sécurité, la route menant au terrain de foot sera en sens unique lors de cette matinée.

Venez nombreux pour participer au trail, donner un coup de main (l'organisation a besoin de bénévoles),



supporter les coureurs ou simplement déguster une galette saucisse !

- Course découverte 10 km, départ à 10h00. Course ouverte aux participants à partir de 16 ans.
- Course nature 20 km, départ 9h30. Course ouverte aux participants à partir de 18 ans. Renseignements et inscriptions sur le site Klikego ou par mail : [avosmarques35@gmail.com](mailto:avosmarques35@gmail.com).

A très bientôt.

Sportivement, l'équipe d'AVM.

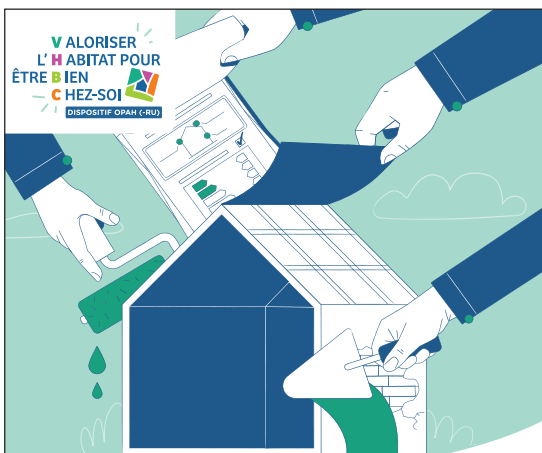


Ene rubrique chaq mouèz pou aconètr des menières de dire an galo

Une rubrique chaque mois afin de découvrir des expressions en gallo. Ce mouèz-ci :

**Aler cante e cante, aler de domë - Faire des choses ensemble « Astoure-ci, faot vra vraiment aler cante e cante pour fère avanjer le monde ! »**

« Dorénavant, il faut vraiment faire ensemble pour faire avancer le monde ! »



## Découvrez toutes les aides pour votre logement

Vallons de Haute Bretagne Communauté met en place un dispositif qui vous permet d'améliorer votre logement grâce à des subventions.



Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'espace France Service le plus proche de chez vous.

02 90 71 08 35



Vallons de Haute Bretagne Communauté | France Service | Ile & Vilaine | France Service



**VENDREDI 23 FEVRIER 13H45-15H30**

**ANCIENS, ACTUELS, FUTURS ECOLIERS DEAMBULONS ENSEMBLE !**

**MUSIQUE | COSTUMES | GOÛTER | PHOTOGRAPHIE**

**ECOLE LES KORRIGANS | ECOLE NOTRE DAME | APE | APEL MAIRIE DE SAINT-SENOUX | CCAS | TOURNICOTI**

**PLUS D'INFORMATIONS AU 02 99 57 86 20**

# Collecte des déchets - Rappel

## Bacs de collecte de l'école publique et de l'Espace Glenmor

Il été constaté depuis quelques temps que des particuliers déposent leurs déchets dans les bacs de collecte de l'école publique les Korrigans ainsi que dans les bacs de collecte de l'Espace Glenmor. Cela occasionne un sur-remplissage de ceux-ci, empêchant l'utilisation des bacs de collecte par les services communaux et parfois un non ramassage (bac trop plein, mauvais tri). Ce sont alors les agents de la commune qui sont pénalisés (stockage des déchets non collectés, tri, ...).

Pour le bon fonctionnement des services communaux, nous vous demandons de ne pas déposer vos déchets dans les bacs de collecte de la commune.

Rappel : Après la collecte n'oubliez pas de rentrer vos poubelles !

## Collecte Smictom

Dans le cadre de l'optimisation des circuits de collectes, les horaires de passages des camions de collecte peuvent être différents par rapport à l'année dernière.

Le Smictom ne peut donner aucune

garantie sur l'heure de passage de collecte (à partir de 5h00 le matin pour les collectes du matin et jusqu'à 22h00 le soir pour les collectes de l'après-midi).

Pour être certain que les bacs soient vidés et afin de faciliter le travail des agents de collecte, les règles sont les suivantes :

- Présentez les bacs la veille au soir.
- Les poignées tournées vers la route.
- Le couvercle fermé.

► Retrouvez toutes les informations sur le site internet <https://www.smictom-paysdevilaine.fr/>

# Médiathèque municipale Février 2024

## Éveil musical

Odile Luong de Musicole (Ecole de musique intercommunale) proposera une dernière séance d'éveil musical pour les tout-petits le lundi 19 février à 10h30

Cinq séances d'éveil musical pour les 3-6 ans seront proposées, les mercredis à 9h45, par Carole Brevet de Musicole et Anne-Laure, au Centre de Loisirs, à partir de février.

## L'Ours qui lit

Lectures, comptines et jeux de doigts, Animé par Linda du RPE (Relais Petite Enfance) et Anne-Laure. Jeudi 8 février à 10h et jeudi 21 mars à 10h à la bibliothèque – sur inscription

## Rendez-vous de la couture

Tous les 15 jours, le lundi après-midi à partir de 14h, venez apprendre à coudre ou partager vos astuces et savoir-faire. Lundi 5 et 19 février - Entrée libre

## Atelier fabrication d'un petit bateau

A partir de matériaux de récupération, venez fabriquer un petit bateau à la médiathèque, le samedi 24 février de 10h30 à 12h. Entrée libre, pour les enfants à partir de 6 ans.



## Exposition des Cahotiers visible jusqu'au 21 mars, pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Notez la date du vendredi 16 février à 19h, les membres du groupe des Cahotiers seront présents à la médiathèque pour vous présenter l'exposition. Ces bateaux et ces hommes qui font partie de l'histoire de notre territoire ! Entrée libre





Films, livres, presse et cours en ligne sur un seul site



Accédez dès à présent à la nouvelle offre de ressources numériques de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine en vous créant un compte sur Ille & Media.

Ille & Media c'est :

- une plateforme de streaming du Département d'Ille-et-Vilaine mise à la disposition des habitants et habitantes inscrits dans une bibliothèque d'Ille-et-Vilaine (hors Rennes Métropole qui dispose de sa propre plateforme)
- une offre de vidéo, de livres numériques pour adultes et enfants, de presse et de cours en ligne sur un seul site, tous les jours 24h/24
- l'accès à un espace dédié aux enfants (jusqu'à 11 ans)
- la possibilité de télécharger les contenus vidéos, presse, livres numériques et d'autoformation pour pouvoir les consulter hors connexion (disponible sur Play Store et App Store)

Pour y accéder il faut :

- être inscrit dans une bibliothèque d'Ille-et-Vilaine (hors Rennes Métropole)
- aller sur <https://illeetmedia.mediathèques.fr/>
- cliquer sur «je me connecte», remplir le formulaire et valider son inscription par mail

# Demande de carte d'identité et de passeport

Pour les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de passeport, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou en passant par le site service-public.fr. La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier. Conservez le numéro de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).

Si vous ne faites pas la pré-demande, vous devrez remplir un formulaire qui vous sera remis au guichet des mairies qui possèdent un dispositif de recueil des demandes de CNI et passeports. C'est un formulaire qui ne peut pas être téléchargé, il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.

Que ce soit via l'ANTS ou le formulaire, il faut renseigner certains éléments concernant votre identité et celle de vos parents.

Vous devrez ensuite vous rendre à la mairie dans laquelle vous aurez pris rendez-vous pour finaliser la demande avec les documents justificatifs. La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande ou utilisera le formulaire, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes (la prise d'empreintes est obligatoire à partir de 12 ans, tant au dépôt de dossier qu'au retrait du titre d'identité).

Vous devez présenter les documents suivants :

- 1 photo d'identité (ou deux selon les mairies) de moins de 6 mois et répondant aux normes des documents officiels de l'administration française.
- 1 justificatif de domicile au nom de la

personne qui effectue la demande (si vous êtes hébergé vous devrez fournir un justificatif de l'hébergeant, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il vous héberge ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité).

- Le titre d'identité à renouveler le cas échéant.
- Déclaration de perte si ce n'est pas une première demande et que vous n'êtes plus en possession de votre titre d'identité : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011 que vous pouvez télécharger sur le site service-public.fr
- En cas de perte, vol ou de première demande de votre titre d'identité : vérifiez si votre commune de naissance a dématérialisé ses actes d'état civil. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois à demander à votre commune de naissance.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple).
- Timbre fiscal en cas de demande / renouvellement de passeport ou de renouvellement pour perte ou vol de CNI. Les timbres fiscaux peuvent être demandés lors de votre pré-demande en ligne, sur le site timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac.
- Si vous avez fait une pré-demande : numéro de pré-demande et/ou QR code obtenus à la fin de la démarche.



La liste des communes du département d'Ille-et-Vilaine équipées d'un dispositif de recueil pour le dépôt des dossiers de demande de CNI et passeport est consultable sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches/ Carte-Nationale-d-identite-CNI/Documents-d-identites-55-communes-d-Ille-et-Vilaine-pour-faire-une-demande>

Toutes les informations relatives aux demandes de titres d'identités sont consultables sur le site service-public.fr, vous pouvez également contacter la mairie pour votre démarche.

## Tarifs des timbres fiscaux pour les titres d'identité :

- ▶ Perte ou vol de CNI (mineur ou majeur) : 25 €
- ▶ Demande, renouvellement ou perte de passeport personne majeure : 86 €
- ▶ Demande, renouvellement ou perte de passeport moins de quinze ans : 17 €
- ▶ Demande, renouvellement ou perte de passeport entre quinze et dix-huit ans : 42 €

## Le débroussaillage n'est pas (toujours) un choix

Les incendies forestiers se sont démultipliés ces dernières années en Ille-et-Vilaine, poussant collectivités locales et particuliers à adopter de nouveaux comportements pour atténuer ce risque

Parmi eux, il y a l'obligation légale de débroussaillage (OLD), explicitée ci-contre. Vous trouverez également un zonage de ces OLD qui concerne une majorité écrasante des habitations à Saint-Senoux. Il est recommandé par les services environnementaux du Département d'effectuer le nettoyage végétal de son terrain avant la mi-mars afin de ne pas impacter la période de nidification. Anticipons dès aujourd'hui pour passer un été en toute sérénité.

## Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres bien que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur [feux-forest.gouv.fr](http://feux-forest.gouv.fr)



Mairie - 11 rue des Trois Huchet - 02 99 57 86 20 - [saintsenoux.fr](http://saintsenoux.fr)

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 > 12h

Jedi : 8h30 > 12h et 14h > 18h

1er samedi du mois : 8h30 > 12h

Permanence samedi 2 mars avec Maryline Lair

Tirage : 950 exemplaires. Directrice de la publication : Maryline Lair. Comité de rédaction : Christophe Thomas

Les associations sont seules responsables de la publication de leurs articles.

Maquette/mise en page/distribution :

Pix'N'Graph - Tél. 02 99 83 53 93

Pharmacies de garde : 3237



SUIVREZ LES ÉVÈNEMENTS DE LA COMMUNE SUR INTRAMUROS